



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 8 juillet 2020

## Sécheresse en Sarthe Mesures de restriction des usages de l'eau

---

Des mesures **de restriction des usages de l'eau** viennent d'être définies par un arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2020 et sont applicables sur **deux bassins versants en situation d'alerte (Anille-Veuve-Tusson et Affluents Sarthe Médiane)**.

Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, etc). Elles consistent en une limitation des conditions d'usage de l'eau (arrosage des pelouses, des golfs, et des jardins, interdits entre 8 h et 20 h ; interdiction du lavage des voitures sauf en stations professionnelles, etc) ou une limitation des volumes autorisés.

Par ailleurs, **les seuils de vigilance sont atteints sur 4 bassins-versants : Aune, Braye, Vaige-Taude-Erve, Vaudelle-Merdereau-Orthe.**

Il est demandé à chacun pour ces bassins versants d'être attentifs aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts, etc.

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations sur le site de l'Etat en Sarthe : [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)

Préfecture de la Sarthe  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
☎ 02.43.39.71.74/02.43.39.70.22

[pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)  
[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) – twitter [@prefet72](https://twitter.com/prefet72) – Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Préfecture-de-la-Sarthe)